R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

CHAPITRE 07

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE 4

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES 5

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE 6

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE 7

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES 8

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013 10

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES 11

2.1. PROGRAMME 092: MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE 12

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 13

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME 13

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013 14

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013 17

2.2. PROGRAMME 093: APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION 25

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 26

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME 26

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013 27

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013 29

2.3. PROGRAMME 094: RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION CIVILE 32

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 33

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME 33

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013 34

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013 36

2.4. PROGRAMME 095: ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE DU MINATD 40

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 41

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME 41

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013 42

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013 43

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES 50

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE 51

3.2. LEÇONS APPRISES 53

3.3. PERSPECTIVES 54

NOTE EXPLICATIVE

La loi n° 2007 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau mode de gestion budgétaire, comptable et financier dans les administrations publiques. Ce nouveau cadre concrétise la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur les critères de performance ». Il est également une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays doit désormais faire face.

Le nouveau texte est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. En effet, après l'adoption et la promulgation de la loi de finances n° 2012/014 du 21 décembre 2012, première élaborée en mode programme, et son exécution tout au long de l'année 2013 dans l'ensembles des ministères et autres organes institutionnels, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre dans un document appelé Rapport Annuel de Performance.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) constitue à cet effet une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau Régime Financier de l'Etat. Elle permet d'une part de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées à chaque programme et d'autre part favorise une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice 2013.

Au terme des douze (12) mois d'exécution des 160 programmes inscrits dans la loi de finances 2013, les présents RAP - 2013, rendent compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2013 du premier cycle de budgétisation par programme ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

L'examen par le Parlement de cette première génération de Rapports Annuels de Performance produits par les administrations revêt un caractère essentiel dans la mesure où il inscrit dans la réalité la gestion budgétaire axée sur la performance. Il permet à travers les différentes évaluations et remises en cause, d'éprouver la réforme en cours et de réorienter la démarche en fonction des principaux constats.

Ainsi donc, l'Etat bâtit un sentier de progression ; un cercle vertueux d'améliorations continues permettant de construire pour chaque administration ou institution, une trajectoire de performance soutenue par les outils et nouvelles règles de gestion budgétaire.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La Vision de Développement du Gouvernement est de faire du Cameroun **« Un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité »** à l'horizon 2035 (Document de la Vision, page V). Pour y parvenir, quatre objectifs principaux sont visés, à savoir :

- **réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ;**
- **accéder au statut des pays à revenu intermédiaire ;**
- **devenir un Nouveau Pays Industrialisé ;**
- **consolider le processus démocratique et renforcer l'unité nationale.**

Dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), ces objectifs ont été développés et reprécisés autour d'une approche multisectorielle qui place le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation dans le **secteur de la « Gouvernance »**, dont les objectifs majeurs sont de :

- Consolider la fonction de dépositaire de l'intérêt général de l'Etat en renforçant ce dernier dans son rôle de facilitateur et de régulateur de l'activité économique et sociale ;
- Améliorer l'environnement des affaires, et consolider le partenariat entre le secteur public et le secteur privé ainsi que la gouvernance d'entreprise ;
- Améliorer la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques. (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Chapitre 5).

Les objectifs du secteur Gouvernance ont été organisés en deux (02) composantes, à savoir : **« Gouvernance et Etat de droit »** d'une part, et **« Gestion stratégique de l'Etat »** d'autre part.

Ainsi, dans la composante **« Gouvernance et état de droit »**, qui capitalise les acquis de la mise en place d'Elections Cameroon en 2006 et les avancées enregistrées dans la mise en œuvre du Programme National de Gouvernance (PNG), le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est particulièrement interpellé sur le renforcement de l'état de droit et de la sécurité des personnes et des biens, (paragr. 368 et suivants) à travers notamment :

- l'amélioration du système électoral (paragr. 369), dans le cadre de la liaison avec Elections Cameroon ;
- la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains (paragr. 371), à travers la restructuration du système national de l'état civil ;
- le renforcement du maintien de l'ordre, de la sécurité aux frontières, et la protection civile (paragr. 372), à travers les autorités administratives et les interventions spécifiques en matière de prévention des risques, de concert avec les autres administrations concernées. (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, Chapitre 5, 5.1.)

Dans la composante **« Gestion stratégique de l'Etat »,** le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est prioritairement responsable des mesures prises pour l'approfondissement du processus de décentralisation (paragr. 384 et suivants), option fondamentale devant progressivement se matérialiser par :

- la mise en place des régions ;
- la conduite à terme et dans les meilleurs délais du processus de transfert des

compétences et des ressources aux CTD ;

- le renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour l'émergence d'une véritable fonction publique locale et,
- le renforcement du rôle économique des CTD.

Dans ce même sillage, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est chargé de s'assurer en liaison avec le MINEPAT et les PTF de la prise en compte du processus de décentralisation dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles ainsi que de la responsabilisation des CTD comme acteurs de premier plan pour l'amélioration des conditions de vie des populations, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs le MINATD doit veiller à ce que les conditions soient réunies pour le renforcement du rôle économique des communes, à travers les contrats plan, les contrats de ville, et les appuis financiers multiformes pour la mise en œuvre des plans de développement locaux (paragr. 387).

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Au terme du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, de protection civile, de décentralisation et de suivi des questions électorales.

Dans le domaine de l'administration du territoire, le MINATD est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement des circonscriptions administratives et des services locaux de l'administration territoriale ;
- de la préparation et de l'application des lois et règlements relatifs aux libertés publiques ;
- de l'organisation et du suivi des chefferies traditionnelles ;
- du suivi des activités des associations et des mouvements à caractère politique;
- du suivi des activités des associations, organisations et mouvements à but non lucratif ;
- du maintien de l'ordre public, en rapport avec les forces spécialisées;
- de l'organisation et du contrôle des centres d'état civil;
- du suivi des activités privées de gardiennage.

Dans le domaine de la décentralisation, le MINATD est chargé:

· de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre de la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement des CTD ;

· de l'évaluation régulière de la mise en œuvre de la décentralisation ;

· de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les CTD, sous l'autorité du Président de la République.

Dans le domaine de la protection civile, le MINATD est chargé :

· de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réglementation et des normes en matière de prévention et de gestion des risques et des calamités naturelles, en liaison avec les autres administrations concernées ;
· de la coordination des actions nationales et internationales en cas de catastrophe naturelle.

En matière électorale, le MINATD est chargé :
· du suivi des questions électorales et de la liaison permanente avec Elections Cameroon (ELECAM), organisme indépendant chargé de l'organisation, de la supervision et de la gestion du processus électoral et référendaire.
Il paraît utile de relever, dans le prolongement de ses missions, que le MINATD assure la tutelle technique sur :
· le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;
· le Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM) ;
· le Bureau National de l'Etat Civil (BUNEC).
Dans la perspective de la réalisation des objectifs stratégiques susmentionnés, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'est doté de quatre programmes dont trois programmes opérationnels et un programme support selon la cartographie ci-après :
- programme 092 : Modernisation de l'Administration du Territoire ;
- programme 093 : Approfondissement du Processus de Décentralisation ;
- programme 094 : Renforcement des Mesures de Protection Civile ;
- programme 095 : Administration et Gouvernance du MINATD.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les quatre (04) programmes susmentionnés ont été mis en œuvre dans un environnement influencé par :
- un contexte politique national en rapport avec les échéances électorales ;
- une montée de l'insécurité dans les zones frontalières ;
- une persistance des litiges entre unités administratives et de commandement traditionnel ;
- une gestion ex-post des inondations de 2012 ;
- un renforcement du processus de la décentralisation.

(i) Dans le domaine de l'administration du territoire, l'environnement sécuritaire national et transnational a été fortement marqué par la montée de l'insécurité dans les zones frontalières et autour du Golfe de Guinée. Cette résurgence du terrorisme transnational s'est manifestée sur notre territoire par l'enlèvement de la famille MOULIN-FOURNIER et du Père Georges VANDENBEUSCHE, tous libérés en 2013 grâce à la clairvoyance du Chef de l'Etat et à l'action des Autorités Administratives.
Sur le plan politique, notre pays a connu au courant de l'exercice 2013 trois (03) consultations

électorales importantes, à savoir : les élections sénatoriales du 14 avril 2013, et les élections couplées législatives et municipales du 30 septembre 2013. Dans les deux cas, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a pris des mesures d'accompagnement, et facilité l'accréditation des observateurs nationaux et internationaux. Les Autorités Administratives ont elles aussi contribué à la sécurisation des opérations sur l'ensemble du territoire, avec l'appui apprécié des Forces de Maintien de l'Ordre. En outre, ces scrutins assurent aux nouveaux élus une légitimité garantissant la stabilité de nos institutions, et à Elections Cameroon, la confiance et le crédit de l'ensemble des parties prenantes au processus électoral.

En ce qui concerne les chefferies traditionnelles, elles bénéficient désormais d'une allocation mensuelle à la faveur du décret n°2013/332 du 13 septembre 2013 du Président de la République. Outre les mesures administratives immédiates découlant de la revalorisation de la fonction de chef traditionnel, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a observé une augmentation des conflits relatifs à leur désignation. Ceux-ci se juxtaposent aux litiges portant sur les limites entre certaines unités administratives et de commandement traditionnel.

(ii) Dans le domaine de la décentralisation, l'exercice 2013 a été marqué par la stabilité de la Dotation Générale de la Décentralisation notamment dans son volet investissement, à deux milliards, cinq cent millions (2 500 000 000) Francs CFA. Contrairement à l'exercice 2012, cette enveloppe a été effectivement débloquée en dépit des retards de paiement signalés au niveau des services du trésor.

Les transferts de compétence quant à eux sont demeurés stables. Leur exercice au niveau des collectivités territoriales décentralisées a été quelque peu influencé par le contexte électoral, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ayant pris des mesures transitoires. Aussi, la coopération décentralisée a connu la formalisation de nombreux contrats de partenariat et de jumelage, suite notamment aux échanges réguliers avec les élus marocains.

S'agissant de la fiscalité locale, la stabilité des indicateurs macroéconomiques a permis la mobilisation de plus de cinquante-trois milliards, neuf cent quatre-vingt-huit millions, sept-cent-neuf mille, six-cent cinquante-trois (53 988 709 653) de FCFA au titre des impôts et taxes soumis à péréquation centralisés et mobilisés par le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

(iii) Dans le domaine de la protection civile, la situation sociopolitique en République Centrafricaine et au Nigeria a entraîné un afflux massif de réfugiés dans les Régions de l'Est et de l'Extrême-Nord, nécessitant des mesures humanitaires et sécuritaires particulières de la part du Gouvernement. En outre, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'est attelé à rendre opérationnel le Fonds de Soutien aux Populations Victimes de Catastrophes et de Calamités Naturelles, conformément au discours du Chef de l'Etat à Guirvidig dans le Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord le 20 septembre

2012. Dans le même ordre d'idée, il s'est agi d'actualiser la typologie et la cartographie des zones à risques sur l'ensemble du territoire national.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 092

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Responsable du programme

MBONGO NYABINA GREGOIRE
Directeur de l'Organisation du Territoire

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 092 intitulé Modernisation de l'Administration du Territoire a pour objectif d' améliorer l'efficacité des Autorités Administratives et Traditionnelles sur l'ensemble du territoire national. Il est tourné vers vers la mise en place d'une « préfectorale d'action et de développement », au service de la réalisation de l'ensemble des politiques publiques. Ce programme est apprécié à travers la mise en œuvre des actions ci-après :

- Supervision des services locaux ;
- Gestion du territoire et maintien de l'ordre public ;
- Modernisation de l'état civil ;
- Amélioration de l'organisation administrative et modernisation de la fonction préfectorale ;
- Amélioration de l'efficacité des chefferies traditionnelles.

OBJECTIF	Améliorer l'efficacité des Autorités Administratives et Traditionnelles sur l'ensemble du Territoire National		
Indicateur	Intitulé:	Nombre de circonstriptions administratives et d'unités de commandement traditionnel dotées des ressources adéquates et fonctionnant de manière optimale	
	Unité de mesure	%	
	Valeur de référence: Année de référence:	50.0 2012	
	Valeur Cible Année cible:	75.0 2013	
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	SUPERVISION ET COORDINATION DES SERVICES LOCAUX	
	Action 02:	GESTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC	
	Action 03:	MODERNISATION DE L'ÉTAT CIVIL	
	Action 04:	AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET MODERNISATION DE LA FONCTION PRÉFECTORALE	
	Action 05:	AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES CHEFFERIES TRADITIONNELLES	
DOTATIONS INITIALES	AE 20 006 518 137		CP 18 741 518 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MBONGO NYABINA GREGOIRE, Directeur de l'Organisation du Territoire		

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le « Programme Modernisation de l'Administration du Territoire » a été exécuté en 2013 dans un contexte marqué à l'échelle internationale par la montée de l'insécurité dans le Golfe de Guinée et dans la bande sahélo-saharienne, due entre autres à la prolifération des armes légères et de petit calibre, à la porosité des frontières, aux trafics divers, et aux clivages socio-économiques. Ces défis transnationaux, qui se sont manifestés par l'instabilité institutionnelle dans certains pays voisins et des afflux importants de réfugiés, ont eu des répercutions non-

négligeables sur les conditions de vie des populations installées dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Est notamment.

Au niveau interne, la protection de la nationalité camerounaise, à travers la poursuite de la modernisation et la sécurisation du système de l'état civil, est apparue dès lors comme une priorité nationale, pour des raisons sécuritaires, politiques et économiques. En outre, d'autres contraintes ont dû être prises en compte, telles que la prolifération des églises et confessions religieuses illégales, le non-respect de la législation relative aux sociétés privées de gardiennage, la persistance des litiges sur les limites entre certaines unités administratives et de commandement traditionnel, ainsi que les conflits liés à la désignation des chefs traditionnels.

Sur un tout autre plan, il convient de relever que le Programme Modernisation de l'Administration du Territoire a été mis en œuvre dans un environnement où la pression sur les Autorités Administratives, Représentants du Président de la République, du Gouvernement et de l'ensemble des Ministres, est en constante augmentation, tant en ce qui concerne leurs missions traditionnelles (maintien de l'ordre, coordination des services déconcentrés etc.) que le suivi des projets de développement. Cependant, les moyens mis à leur disposition par le seul Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'avèrent insuffisants pour la conduite de leurs missions hautement sensibles. D'où la difficulté de l'implémentation de la nouvelle vision du commandement territorial : vision d'une « **préfectorale d'action et de développement** », au service de la réalisation de l'ensemble des politiques publiques.

Par ailleurs, la cartographie des programmes du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation permet de constater qu'il s'agit d'un programme composite qui concentre l'activité de plusieurs directions en rapport avec l'administration du territoire, à savoir : la Direction de l'Organisation du Territoire, la Direction des Affaires Politiques et la Direction des Ressources Financières et Matérielles, pour ce qui est des projets de construction et de réhabilitation des bureaux et résidences des Autorités Administratives. Cette situation pose d'énormes difficultés de pilotage, alors que les mécanismes du dialogue de gestion sont encore en construction.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif de ce programme était de faire passer de 50% à 75% entre 2012 et 2013, la proportion des circonscriptions administratives et des unités de commandement traditionnel dotées des ressources adéquates et fonctionnant de manière optimale. Ceci devait passer notamment par :

· l'amélioration de la situation administrative, politique, socioculturelle, sécuritaire et transfrontalière du pays. ;

· la préservation de l'ordre public et la protection de l'exercice des libertés publiques sur l'ensemble du territoire. A ce niveau, l'activité qui consistait au suivi des activités des ONG sur le terrain n'a pu être menée du fait de la modicité des moyens. Par contre, le suivi des activités des sociétés privées de gardiennage a été réalisé grâce à une dotation spéciale du Premier

Ministre, Chef du Gouvernement, de l'ordre de trente sept millions (37 000 000) FCFA. Dans son ensemble, on peut se dire que, bien que l'indicateur ne permette pas de renseigner avec satisfaction le résultat technique obtenu, les activités menées augurent l'atteinte des objectifs de ce programme.

· de contribuer à la sécurisation des actes d'état civil à travers notamment l'actualisation de la cartographie de l'état civil, le règlement des prestations de l'assistance technique (exercices 2011, 2012 et 2013) et, enfin, la rénovation de certains centres d'état civil principaux. Notons que cette dernière activité a été réalisée à 70.75% ; la contre-performance s'expliquant par l'entrée en jeu de la réforme des marchés publics et les difficultés d'appropriation qui en découlent. Cette situation aura occasionné une sous-consommation du crédit d'investissement du programme en 2013. Le taux de réalisation de cette action est de 92.68% ;

· de revaloriser les conditions de vie et de travail de l'autorité administrative ;

· d'améliorer l'encadrement des populations à travers l'homologation de la désignation des chefs traditionnels.

Au vu des résultats obtenus dans ce programme 092 intitulé Modernisation de l'Administration du Territoire, et au regard des moyens mis à disposition pour sa mise en œuvre, il convient de relever que le taux de réalisation de ce programme est de 30,75%. Ce résultat se justifie par la nouvelle configuration des procédures de passation des Marchés Publics ainsi que le retard de la mise à disposition des ressources financières par le Trésor Public.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	NA	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 21 401 014 943	CP 20 136 014 806
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -1 394 496 806	Ecart CP -1 394 496 806
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 18 070 415 477	CP 16 946 188 833
TAUX DE CONSOMMATION	84,44 %	84,16 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	La cible du programme était de faire passer de 50% à 75% la proportion des unités administratives et de commandement traditionnel dotées des ressources adéquates et fonctionnant de manière optimale. Cependant, en pratique cet indicateur a dû être désagrégé pour tenir compte des unités administratives d'une part, et des unités de commandement traditionnel, d'autre part. S'agissant des unités administratives, les critères minimaux retenus sont les suivants : (i) présence d'un bâtiment à usage de bureau ; (ii) présence d'une résidence d'astreinte pour le Chef de l'unité ; (iii) présence d'au moins un collaborateur, et (iii) affectation d'un véhicule de fonction. En fin d'exercice 2012, l'essentiel des problèmes étaient inhérents aux déficits en véhicules surtout au niveau des unités de base (Sous-préfectures). En effet, en fin d'exercice 2012, 264 Chefs d'unité administrative (61,6%) étaient équipés en véhicules de fonction, dont 196 Sous-préfets seulement sur 360 (54,5%). Les acquisitions réalisées en 2013 ont permis de faire passer ce chiffre à 213 Sous-préfets, soit un pourcentage de 59,1%. Les déficits en ce domaine demeurent donc relativement importants, ce qui peut entraîner des effets imprévisibles en zone frontalière. En ce qui concerne les Chefs traditionnels, il est surtout question d'évaluer la proportion des Chefs traditionnels bénéficiant de l'allocation instituée par le Président de la République. Cependant, la	

	prise en solde étant en cours, il est encore difficile à ce stade de fournir des données définitives à ce sujet. Sur un tout autre plan, il convient de relever que l'indicateur du Programme Modernisation de l'Administration du Territoire n'étant pas spécifique, il est difficile de l'utiliser pour rendre compte du résultat technique de ce programme très étendu. Ainsi, la mesure objective des performances enregistrées dans sa mise en œuvre passe nécessairement par l'évaluation de chaque action prise individuellement.
PERSPECTIVES 2014	· poursuite de la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'état civil; · construction de quatre (04) Préfectures et de six (06) résidences de Préfet entre 2014 et 2017; · construction de quarante (40) Sous-Préfectures et quarante (40) résidences de Sous-Préfets à l'horizon 2017; · rénovation des résidences et des bureaux des autorités administratives; · acquisition entre 2014 et 2017 de cent soixante sept (167) véhicules 4x4 et trois (03) embarcations pour les Sous-Préfets, cinquante trois (53) véhicules 4x4 pour Préfets, de dix (10) véhicules 4x4 et dix (10) d'apparat pour Gouverneurs de Région; · révision des indicateurs afin qu'ils soient mieux renseignés; · révision de certaines actions du programme pour plus de pertinence; définition d'un kit permettant de déterminer des ressources matérielles et infrastructurelles dont doit disposer une circonscription administrative pour un fonctionnement optimal.

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 SUPERVISION ET COORDINATION DES SERVICES LOCAUX

L'indicateur de cette action s'est avéré non applicable car non spécifique et donc non mesurable. Cependant, l'ensemble des activités menées dans le cadre de cette action contribuent fortement à l'atteinte des résultats escomptés à travers la mobilisation des ressources de fonctionnement attribuées aux Autorités Administratives, ressources qui du reste demeurent insuffisantes.

OBJECTIF	Améliorer la situation administrative, politique, socioculturelle, sécuritaire et transfrontalière du Pays							
Indicateur	Intitulé:		Situation administrative, politique, socioculturelle, sécuritaire et transfrontalière améliorée				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		1.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		1.0				NA	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		NA					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 746 181 000	13 746 181 000	12 226 681 000	12 226 681 000	12 372 109 961	11 632 788 911	101,19 %	95,14 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· montée de l'insécurité dans le Golfe de Guinée et dans la bande sahélo-saharienne ; · prolifération des armes légères et de petit calibre ; · absence de clarification de certaines limites et frontières ; · porosité des frontières, trafics divers, et clivages socio-économiques; · instabilité institutionnelle dans certains pays voisins ; afflux importants de réfugiés principalement dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· activités des Chefs d'Unités Administratives effectuées ; · 100 % des consommations de masse des Services Locaux prises en charge ; · 100% d'indemnités forfaitaires de tournées et de risque payées aux Autorités administratives ; · 100% d'indemnités de port de tenue payés aux Autorités administratives ; · deux (02) réunions de comité de coordination du maintien de l'ordre(CCO) et comité de coordination administrative(CCA) tenues par le Gouverneur ; · deux (04) réunions de comité de coordination du maintien de l'ordre(CCO) et comité de coordination administrative(CCA) tenue par le Préfet. · quatre (04) rapports (deux CCA et deux CCO) par Gouverneur de Région ; · huit (08) rapports (quatre CCA et quatre CCO) par Préfet ; · vingt quatre (24) rapports d'activités (2 par mois) par Sous-Préfet sur les situations socio-politique et économique de son unité administrative ; huit (08) rapports d'activités (2 par trimestre) du Préfet sur la situation socio-politique et la situation économique de son unité administrative ;							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'indicateur de cette action s'est avéré non applicable car non spécifique et donc non mesurable. Cependant, l'ensemble des activités menées dans le cadre de cette action contribuent fortement à l'atteinte des résultats escomptés à travers la mobilisation des ressources de fonctionnement attribuées aux Autorités Administratives, ressources qui du reste demeurent insuffisantes.
Perspectives 2014	· coordination des activités des Chefs d'Unités Administratives ; · paiement des indemnités forfaitaires de tournées et de risque aux Autorités Administratives ; · financement des comités de coordination du maintien de l'ordre(CCO) ; · clarification des limites et des frontières ; · réflexion interministérielle en vue de la revalorisation des moyens de fonctionnement des Autorités Administratives ; financement des comités de coordination administrative(CCA).

Action 02 GESTION DU TERRITOIRE ET MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

les libellés de l'action, de son objectif et de son indicateur ne permettent pas de rendre clairement compte de toutes les activités contenues dans cette action. Par ailleurs, l'indicateur s'est avéré non mesurable par conséquent inopérant. Cependant s'agissant de la gestion du territoire et du maintien de l'ordre public, l'essentiel de cette action relève des attributions des Autorités Administratives qui transmettent régulièrement des bulletins de renseignement quotidien (BRQ). Ces activités ont été effectivement menées.

· La mission de contrôle de l'exercice des activités des sociétés privées de gardiennage a été réalisée grâce à une ressource additionnelle de trente-sept millions (37 000 000) de francs CFA spécialement mise à la disposition du MINATD par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

OBJECTIF	Assurer le bon ordre public et l'exercice des libertés sur l'ensemble du territoire							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des cas de troubles à l'ordre public gérés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		100.0				NA	
	Réalisation exercice (Résultat technique):		NA					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	113 700 000	113 700 000	113 700 000	113 700 000	109 670 000	109 670 000	96,46 %	96,46 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· montée du débat public sur la prolifération des églises et confessions religieuses illégales ; · de nombreuses violations de la législation et de la réglementation relatives aux activités privées de gardiennage ; · découverte de certains sites de fabrication d'armes artisanales ; demandes dans le sens de l'organisation des pèlerinages chrétiens (l'Archevêque de Yaoundé et le Secrétaire Général du Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun (CEPCA) ont à plusieurs reprises saisi le MINATD pour solliciter un appui multiforme pour l'organisation des pèlerinages chrétiens).							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· pèlerinage à la Mecque organisé; · deux (02) sessions de la commission du Hadj (pèlerinage à la Mecque) tenues ; · quatre (04) sessions de la commission d'examen des demandes d'agrément au statut d'ONG tenues ; · une (01) mission de contrôle des sociétés privées de gardiennage conduite; deux (02) commissions d'examen des demandes d'agrément des sociétés privées de gardiennage tenues.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	· les libellés de l'action, de son objectif et de son indicateur ne permettent pas de rendre clairement compte de toutes les activités contenues dans cette action. Par ailleurs, l'indicateur s'est avéré non mesurable par conséquent inopérant. Cependant s'agissant de la gestion du territoire et du maintien de l'ordre public, l'essentiel de cette action relève des attributions des Autorités Administratives qui transmettent régulièrement des bulletins de renseignement quotidien (BRQ). Ces activités ont été effectivement menées. La mission de contrôle de l'exercice des activités des sociétés privées de gardiennage a été réalisée grâce à une ressource additionnelle de trente-sept millions (37 000 000) de francs CFA spécialement mise à la disposition du MINATD par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
Perspectives 2014	· organisation des pèlerinages chrétiens; · poursuite de l'organisation du pèlerinage à la Mecque ; · contrôle et suivi effectif des activités des ONG et des sociétés privées de gardiennage sur le terrain ; · poursuite de la reforme de la règlementation en matière d'armes de petit calibre et de leurs munitions ; · révision du décret de 1990 règlementant l'exploitation des débits de boisson ; · élaboration d'une base des données sur les armes et les armureries ; · révision du cadre logique de l'action.

Action 03 MODERNISATION DE L'ÉTAT CIVIL

L'indicateur susvisé a été évalué sur la base d'un critère de fonctionnalité minimale fondé sur la présence d'un officier et d'un secrétaire d'état civil formellement désignés au moment de la réalisation de l'enquête d'actualisation de la cartographie des centres d'état civil secondaires et principaux (2013). En effet, au terme de cette enquête, 2.768 centres d'état civils principaux et secondaires ont été recensés, pour un taux de fonctionnalité de 68,5%, soit un effort de 13,5 points réalisé contre 7 points projetés. D'où un taux de réalisation technique de 198,8%.

OBJECTIF	Contribuer à la sécurisation des actes d'état civil							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des centres d'état civil principaux et secondaires fonctionnant de manière optimale.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		55.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		62.0				192,85%	
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 835 227 000	1 070 800 000	4 749 223 924	3 984 796 924	1 896 506 749	1 842 317 185	39,93 %	46,23 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· besoin de moderniser notre système d'état civil national qui souffre de nombreux dysfonctionnement mis à jour par une étude diagnostic ; · mise en œuvre du Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil Camerounais (PRE2C) ; enjeux sécuritaires, politiques et juridiques.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· prestations d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'état civil réalisées ; · vingt deux (22) centres principaux d'état civil rénovés ; · cartographie de l'état civil actualisée; 100 % des centres d'état civil secondaires ayant bénéficié d'un appui de fonctionnement.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'indicateur susvisé a été évalué sur la base d'un critère de fonctionnalité minimale fondé sur la présence d'un officier et d'un secrétaire d'état civil formellement désignés au moment de la réalisation de l'enquête d'actualisation de la cartographie des centres d'état civil secondaires et principaux (2013). En effet, au terme de cette enquête, 2.768 centres d'état civils principaux et secondaires ont été recensés, pour un taux de fonctionnalité de 68,5%, soit un effort de 13,5 points réalisé contre 7 points projetés. D'où un taux de réalisation technique de 198,8%.							
Perspectives 2014	· révision de l'indicateur afin qu'il soit mieux renseigné; · poursuite du programme de réhabilitation de l'état civil du Cameroun; définition d'un kit permettant de déterminer les ressources matérielles et infrastructurelles dont doit disposer un centre d'état civil pour un fonctionnement optimal.							

Action 04 AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET MODERNISATION DE LA FONCTION PRÉFECTORALE

Pour la mesure de cet indicateur, les critères minimaux retenus sont les suivants : (i) présence d'un bâtiment à usage de bureau ; (ii) présence d'une résidence d'astreinte pour le Chef de l'unité ; (iii) présence d'au moins un collaborateur, et (iii) affectation d'un véhicule de fonction. En fin d'exercice 2012, l'essentiel des problèmes étaient inhérents aux déficits en véhicules surtout au niveau des unités de base (Sous-préfectures). En effet, en fin d'exercice 2012, 264 Chefs d'unité administrative (61,6%) étaient équipés en véhicules de fonction, dont 196 Sous-préfets seulement sur 360 (54,5%). Les acquisitions réalisées en 2013 ont permis de faire passer ce chiffre à 213 Sous-préfets, soit un pourcentage de 59,1%.
S'agissant des marchés de construction, il convient de relever la lenteur observée dans le processus de passation des marchés de construction et de la maîtrise d'œuvre par le Ministère en charge des Marchés Publics.

OBJECTIF	Revaloriser les conditions de vie et de travail de l'Autorité Administrative							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage d'Autorités Administratives et Assimilés bénéficiant du minimum logistique et humain rattaché à leurs fonctions				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		75.0				36,4%	
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	4 270 823 137	3 770 250 000	4 270 823 019	3 770 249 882	3 616 231 767	3 321 795 737	84,68 %	88,11 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· l'état des lieux des bureaux et résidences d'astreinte des autorités administratives présente près de 70% du patrimoine immobilier vétuste ou en état de délabrement très avancé ; · 46% des sous-préfets, 7% des Préfets, 10 % des Secrétaires Généraux des Services du Gouverneur sont sans véhicules de fonction ; · l'imprécision des limites entre certaines unités administratives et de commandement traditionnel ; · porosité des frontières avec les pays voisins ; les convoitises foncières et domaniales consécutives à la politique des grands projets (Infrastructures, routes).							

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· litige entre Bamendankwe (Bamenda 1), Mankon (Bamenda 2) et Nsongwa (Bamenda 3) dans la Région du Nord-Ouest réglé; · litige entre les Départements du Lebialem (Région du sud-ouest), Mezam et Momo (Région du Nord-Ouest) réglé ; · travaux de construction des services du Gouverneur de la Région de l'Extrême Nord repris ; · une Préfecture et une résidence d'astreinte de Préfet viabilisé; · huit(08) travaux réalisés dans le cadre du PGT2D achevés ; · travaux de construction de huit (08) bureaux de Sous-préfets lancés ; · huit(08) bureaux des Autorités Administratives réhabilités; · trois(03) Sous-préfectures construites en 2011 et 2012 équipées ; · dix-neuf(19) résidences d'astreinte des Autorités Administratives équipées; · dix-sept (17) résidences d'astreinte des Autorités Administratives équipées; · trois(03) résidences d'astreinte des Sous-préfets construites en 2011 et 2012 équipées ; · dix(10) bureaux des Autorités Administratives équipés ; · dix-sept(17) véhicules 4 x 4 et deux (02) embarcations pour Autorités Administratives acquis; construction de deux (02) résidences d'astreinte pour Sous-préfets lancée.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Pour la mesure de cet indicateur, les critères minimaux retenus sont les suivants : (i) présence d'un bâtiment à usage de bureau ; (ii) présence d'une résidence d'astreinte pour le Chef de l'unité ; (iii) présence d'au moins un collaborateur, et (iii) affectation d'un véhicule de fonction. En fin d'exercice 2012, l'essentiel des problèmes étaient inhérents aux déficits en véhicules surtout au niveau des unités de base (Sous-préfectures). En effet, en fin d'exercice 2012, 264 Chefs d'unité administrative (61,6%) étaient équipés en véhicules de fonction, dont 196 Sous-préfets seulement sur 360 (54,5%). Les acquisitions réalisées en 2013 ont permis de faire passer ce chiffre à 213 Sous-préfets, soit un pourcentage de 59,1%. S'agissant des marchés de construction, il convient de relever la lenteur observée dans le processus de passation des marchés de construction et de la maîtrise d'œuvre par le Ministère en charge des Marchés Publics.
Perspectives 2014	· règlement de six (06) litiges relatifs aux limites des circonscriptions administratives et des unités de commandement traditionnel; · règlement de litige entre Loum (Département du Moungo, Région du Littoral) et Tombel (Département du Kupe Muanenguba, Région du Sud-Ouest); suivi du projet de statut particulier du corps de la préfectorale.

Action 05 AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

Le niveau de réalisation financière de cette action, estimé à 10,61% par le Ministère des Finances, ne prend en compte que la part de gratifications (4 307 000 F CFA) destinée au personnel de la structure compétente, alors qu'une somme de 36 280 000 F FCFA a été effectivement engagée au titre de la répartition des indemnités spécifiques à 1 416 Chefs traditionnels de 3e degré. Soit un taux de consommation réel de 100%. (Cf. Arrêté conjoint N°82/MINATD/DOT/MINFI/B du 05 décembre 1982 fixant le taux de la prime d'efficacité aux chefs traditionnels de 3ème degré). Il convient également de relever que conformément au décret n°2013/332 du 13 septembre 2013, les indemnités spécifiques susvisées ne sont plus pertinentes, les dispositions y relatives ayant été abrogées.

OBJECTIF	Améliorer l'encadrement des populations à travers l'homologation des chefs traditionnels							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des cas de vacances à la tête des chefferies traditionnelles				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		0.0				ND	
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	40 587 000	40 587 000	40 587 000	40 587 000	75 897 000	39 617 000	187 %	97,61 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· enjeux politiques et administratifs liés à la fonction de chefs traditionnels ; · prolifération des chefferies traditionnelles de 3ème degré ; · besoins de l'Autorité Administrative en termes de relais locaux et de renseignement prévisionnel ; · résurgence des conflits liés à la désignation des chefs traditionnels ; décret n°2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· suivi et évaluation des activités des chefferies traditionnelles ; - indemnités spécifiques aux chefs traditionnels payées.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le niveau de réalisation financière de cette action, estimé à 10,61% par le Ministère des Finances, ne prend en compte que la part de gratifications (4 307 000 F CFA) destinée au personnel de la structure compétente, alors qu'une somme de 36 280 000 F FCFA a été effectivement engagée au titre de la répartition des indemnités spécifiques à 1 416 Chefs traditionnels de 3e degré. Soit un taux de consommation réel de 100%. (Cf. Arrêté conjoint N°82/MINATD/DOT/MINFI/B du 05 décembre 1982 fixant le taux de la prime d'efficacité aux chefs traditionnels de 3ème degré). Il convient également de relever que conformément au décret n°2013/332 du 13 septembre 2013, les indemnités spécifiques susvisées ne sont plus pertinentes, les dispositions y relatives ayant été abrogées.							
Perspectives 2014	· organisation des séminaires de formation des chefs traditionnels ; · mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation des chefs traditionnels ; révision de l'indicateur afin qu'il soit mieux renseigné.							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 093

APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DECENTRALISATION

Responsable du programme

OWONO OWONO ETIENNE
Directeur des Collectivités Territoriales Décentralisées

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Depuis la consécration du Cameroun en Etat Unitaire Décentralisé par la loi constitutionnelle de 1996, le MINATD, ministère en charge du processus de décentralisation, a entrepris un ensemble d'actions dans l'appui et accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées et le suivi-évaluation ainsi que le contrôle de la gestion des CTD.
Ce programme est évalué à travers le niveau de transferts effectifs par l'Etat des compétences et des ressources aux Communes et aux Communautés Urbaines
Ce

OBJECTIF	accélerer le processus de décentralisation		
Indicateur	Intitulé:	Niveau de transferts effectifs par l'Etat des compétences et des ressources aux communes et aux communautés urbaines	
	Unité de mesure	%	
	Valeur de référence: Année de référence:	25.0 2012	
	Valeur Cible Année cible:	50.0 2013	
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES	
	Action 02:	SUIVI-EVALUATION ET CONTROLE DE LA GESTION DES CTD	
DOTATIONS INITIALES	AE 6 793 600 000		CP 4 793 600 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OWONO OWONO ETIENNE, Directeur des Collectivités Territoriales Décentralisées		

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 093 du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation a été exécuté dans un contexte général caractérisé par :

· le prolongement du mandat des magistrats municipaux ;

· le renouvellement des organes communaux, suite aux élections municipales du 30 septembre 2013 ;

· les insuffisances quantitatives et qualitatives des ressources humaines communales, ne permettant pas l'opérationnalisation par toutes les communes de l'organigramme-type des emplois communaux (Arrêté n°00136/A/MINATD/DCTD/du 24 août 2009 rendant exécutoire les tableaux-types des emplois communaux) ;

· l'absence de statut pour les magistrats municipaux et les personnels des communes ;

· le report des transferts de compétence pour diverses raisons, notamment :

- la réorganisation du gouvernement intervenu en décembre 2011 a vu les attributions de certains ministères changer. A titre d'illustration, le MINEDUB a hérité des compétences concernant l'ex-MINJEUN, s'agissant de la lutte contre l'analphabétisme et les infrastructures éducatifs ;

- la difficulté à donner un contenu à certaines compétences à transférer étant donné que les départements ministériels concernés ne les avaient pas antérieurement exercées, ce qui a suscité des études préalables pour en déterminer les modalités d'exercice (MINEDUB et MINEFOP).
- le caractère très technique voire complexe de certaines compétences à transférer relevé par certains ministères et nécessitant des concertations interministérielles préalables pour déterminer le contenu et les modalités d'exercice. C'est le cas du MINEE, du MINMIDT, du MINSANTE et MINEPDED.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif global de ce programme est d'accélérer le processus de décentralisation dans sa mise en œuvre effective par l'augmentation du niveau de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées. Il était ainsi prévu de passer de 25% en 2012 à 50% en 2013. Au terme de l'exercice 2013, vingt-deux (22) l'ont effectivement été sur les quarante-deux (42) prévues à l'horizon 2015. Ce qui permet d'affirmer qu'on a atteint l'objectif fixé pour cet exercice. Il est à noter qu'une vingtaine de ministères restent concernés par le transfert de nouvelles compétences à l'échéance en 2015.
Par ailleurs, et s'agissant du transfert des ressources, la Dotation Générale d'Investissement (DGI) qui a été mobilisée en 2013 à hauteur de 2,5 milliards de FCFA, a été répartie entre les 360 communes et communes d'arrondissement suivant l'arrêté conjoint n° 124/MINATD/MINEPAT du 14 juin 2013, soit une enveloppe de 6 944 444,44 de FCFA par commune. Cependant, ces communes ne sont jamais rentrées dans leurs droits, la mise à disposition des fonds ne dépendant pas du MINATD. De même, les fonds DGD n'ont pas été servis aux services déconcentrés de l'Etat apportant leur appui aux CTD.
En ce qui concerne le suivi-évaluation de l'action des CTD, un groupe de travail a été mis sur pied avec pour mission de conduire le processus d'élaboration du système de suivi-évaluation de la décentralisation. A cet effet, certains outils de suivi de l'exercice des compétences des CTD sont en cours de finalisation.
Au vu des activités prévues et budgétisées et au regard du taux de réalisation global, le programme Approfondissement du Processus de Décentralisation a été performant en ce qui concerne le niveau de transfert des compétences. L'absence des fonds DGI en faveur des communes éligibles ne peut être considérée comme un indicateur de performance.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	50%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 6 489 700 000	CP 4 489 700 000
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 303 900 000	Ecart CP 303 900 000
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 4 387 885 234	CP 4 387 885 234
TAUX DE CONSOMMATION	67,61 %	97,73 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	· le transfert des compétences et des ressources ne dépend pas du MINATD seul; · mobilisation des ressources en appui au développement local, mobilisation effectuée à travers le FEICOM et la Dotation Générale de la Décentralisation; les crédits BIP transférés aux CTD en 2013 pour la gestion des compétences a connu une amélioration significative de leur consommation	
PERSPECTIVES 2014	· la conduite à terme et dans les délais prescrits (année 2015), du processus de transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées; · le renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour la maîtrise de l'exercice des compétences transférées par l'Etat ; · l'opérationnalisation de l'Indice de Développement Local (IDL) en liaison avec l'Institut National de la Statistique (INS) et le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ; · la densification du contrôle des actions des Collectivités Territoriales Décentralisées ; · la mise en place effective d'un système performant de suivi-évaluation du processus de décentralisation ; · l'adoption d'une Stratégie Nationale de Décentralisation.	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DÉCENTRALISÉES

L'accompagnement des CTD auquel l'indicateur fait référence concerne la répartition de la Dotation Générale d'Investissement (DGI). En 2012, la répartition de cette dotation était soumise à des critères d'éligibilité auxquels seules 25% des communes répondaient. En 2013, l'on a opté pour une répartition égalitaire de la DGI qui a été mobilisée à hauteur de 2,5 milliards de FCFA, et redistribuée entre les 360 communes et communes d'arrondissement, soit une enveloppe de 6,9 millions de FCFA par commune. D'où la valeur de 100% affichée au niveau de l'indicateur. Cependant, aucune des CTD n'est jamais entrée en possession de son droit en 2013.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration du fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des CTD ayant bénéficié de l'accompagnement de l'Etat central				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		25.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		50.0				300%	
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	6 748 100 000	4 748 100 000	6 444 200 000	4 444 200 000	4 346 475 284	4 346 475 284	67,44 %	97,8 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· le renouvellement des organes communaux, suite aux élections municipales du 30 septembre 2013 ; · l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines communales ; · la non opérationnalisation par toutes les communes de l'organigramme-type des emplois communaux ; L'appui et l'accompagnement des CTD constituent des axes stratégiques d'intervention du MINATD en charge de la conduite de la politique de décentralisation au Cameroun avec l'aide des partenaires au développement.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· Sensibilisation de l'association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) par le Comité Interministériel de la Coopération Décentralisée (CICOD) en vue de la transmission des conventions de coopération décentralisée avec les communes étrangères et nationales ; · élaboration des projets de textes réglementaires relatifs à la coopération décentralisée; · étude des questions relatives à la réalisation de l'adressage des villes camerounaises ; · financement des projets communaux par la Dotation Générale d'Investissement (DGI) à hauteur de 2,5 milliards de F CFA.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'accompagnement des CTD auquel l'indicateur fait référence concerne la répartition de la Dotation Générale d'Investissement (DGI). En 2012, la répartition de cette dotation était soumise à des critères d'éligibilité auxquels seules 25% des communes répondaient. En 2013, l'on a opté pour une répartition égalitaire de la DGI qui a été mobilisée à hauteur de 2,5 milliards de FCFA, et redistribuée entre les 360 communes et communes d'arrondissement, soit une enveloppe de 6,9 millions de FCFA par commune. D'où la valeur de 100% affichée au niveau de l'indicateur. Cependant, aucune des CTD n'est jamais entrée en possession de son droit en 2013.
Perspectives 2014	· accélération du processus de déblocage des fonds DGI destinés aux CTD ; · renforcement des capacités des magistrats municipaux et personnels communaux ; · amélioration des conditions de travail du personnel communal ; finalisation du guide de la coopération décentralisée et des conventions- types des CTD.

Action 02 SUIVI-EVALUATION ET CONTROLE DE LA GESTION DES CTD

-l'objectif de cette action était de s'assurer du bon exercice des compétences transférées et de la gestion efficiente des ressources y afférentes. Cependant, cet objectif n'a pas été atteint en raison du faible nombre des CTD contrôlé compte tenu de la modicité des moyens alloués aux missions de contrôle ;

- l'indisponibilité des rapports d'évaluation de l'exercice des compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées.

OBJECTIF	S'assurer du bon exercice des compétences transférées et de la gestion efficiente des ressources y afférentes							
Indicateur	Intitulé:		Information et outils disponibles				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		15.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		30.0				NA	
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	45 500 000	45 500 000	45 500 000	45 500 000	41 409 950	41 409 950	91,01 %	91,01 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· renouvellement des organes communaux, suite aux élections municipales du 30 septembre 2013 ; insuffisances qualitatives et quantitatives des ressources humaines des CTD.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· quinze (15) responsables et personnels de la brigade de contrôle des CTD formés ; · cinq (05) missions de contrôles des CTD effectuées ; · vingt (20) autres missions de suivi-évaluation menées.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	· l'objectif de cette action était de s'assurer du bon exercice des compétences transférées et de la gestion efficiente des ressources y afférentes. Cependant, cet objectif n'a pas été atteint en raison du faible nombre des CTD contrôlé compte tenu de la modicité des moyens alloués aux missions de contrôle ; l'indisponibilité des rapports d'évaluation de l'exercice des compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées.							
Perspectives 2014	· reformuler l'indicateur de cette action ; · contrôler au moins 75 communes par an ; · envisager au moins deux (02) contrôles dans chaque commune au cours d'une mandature par les services centraux et déconcentrés ; · finaliser la mise en place d'outils de suivi des performances des CTD ; · acquérir des véhicules 4x4 pour les missions de contrôles ; encourager les communes à informatiser leur gestion.							

2013
RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 094

RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION CIVILE

Responsable du programme

NANA JEAN PIERRE
Directeur de la Protection Civile

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Renforcement des mesures de protection civile, à l'effet d'assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques, les catastrophes et leurs effets sur l'étendue du territoire national, constitue l'un des programmes opérationnels de l'activité sectorielle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Ceci conformément aux différents documents de planification élaboré dans le cadre de l'arrimage depuis 2013 au nouveau régime financier de l'Etat qui consacre le budget programme. Il couvre au travers d'une stratégie articulée autour de la prévention, de la préparation, de l'intervention et de la réhabilitation, les risques et catastrophes auxquels notre pays peut être exposé. La mise en œuvre efficiente de ces activités vise à contribuer au renforcement de la gouvernance des risques dans notre pays, dans un contexte où la montée en puissance des sinistres et catastrophes de tous ordres jure avec le caractère quasi-embryonnaire des structures de réponse aux crises.

OBJECTIF	Sécuriser les populations, les biens et l'environnement face aux risques des catastrophes et leurs effets	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des populations et des zones vulnérables couvertes par les mesures de prévention des risques et de réponse aux catastrophes
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence: Année de référence:	10.0 2012
	Valeur Cible Année cible:	20.0 2013
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: PRÉVENTION DES RISQUES Action 02: PREPARATION DE LA REPONSE FACE AUX CATASTROPHES ET AUX SITUATIONS URGENTES Action 03: ORGANISATION DES INTERVENTIONS	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 553 600 000	CP 3 553 600 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NANA JEAN PIERRE, Directeur de la Protection Civile	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La Protection Civile fait partie des dispositifs prescrits par le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) afin de garantir une prévention des risques et une réponse efficace le cas échéant dans un environnement marqué par la montée en puissance des catastrophes à l'instar des graves inondations survenues en 2012 dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

De manière générale, les résultats attendus en 2013 de la Direction de la Protection Civile qui porte ce programme, ont été atteint pour l'essentiel. C'est ainsi que la plupart des activités planifiées et budgétisées ont été réalisées aussi bien en matière de prévention que de préparation et d'organisation des interventions. Toutefois, pour le cas spécifique de l'opérationnalité du Fonds de soutien, l'aboutissement diligent du projet de décret d'application contribuerait à le rendre effectif, sans délai, avec un budget prévisionnel de deux milliards (2 000 000 000) F CFA inscrit dans la Loi de finances 2014.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	15%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 249 699 430	CP 3 249 699 430
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 303 900 570	Ecart CP 303 900 570
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 3 032 884 816	CP 3 032 884 816
TAUX DE CONSOMMATION	93,33 %	93,33 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les crédits dédiés à l'investissement public au titre de l'année 2013, notamment ceux prévus pour la construction du centre régional de protection civile et ceux consacrés à l'étude cartographique des zones à risques, n'ont pas pu être consommés pour des raisons de forclusions dues à la complexité propres aux procédures de marchés publics.	

PERSPECTIVES 2014	· élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC) pour certains Départements qui n'en disposent pas encore ; · réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile ; · révision et édition du Plan National de Contingence ; · poursuite de la construction des entrepôts de stockage des matériels d'urgence à l'échelle de huit Régions ; · construction et équipement du Centre de Formation de la Protection Civile ; équipement des unités polyvalentes d'intervention. Les résultats ont été atteints pour l'essentiel. S'agissant du cas particulier des inondations de 2012 dans le septentrion, malgré la forte mobilisation au niveau national et international pour répondre aux besoins humanitaires des populations sinistrées, il demeure que la mise en œuvre des actions de gestion ex-post de la crise (indemnisations, assainissement et recasement sur des sites moins à risque, réhabilitation des infrastructures) demeure un défi à relever. A cet effet, les Gouverneurs des Régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont été instruit aux fins de produire les états chiffrés des besoins identifiés. Au reçu de ces données, un programme de gestion ex-post de cette catastrophe sera lancé sur fonds public et avec l'appui des partenaires au développement. Cependant, il convient de noter que l'un des aspects cruciaux de cette phase a été mise en œuvre à travers le Programme d'Urgence pour la Lutte contre les Inondations dans l'Extrême-Nord avec le partenaire actif de la Banque Mondiale et la facilitation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire.

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Les résultats ont été atteints pour l'essentiel. S'agissant du cas particulier des inondations de 2012 dans le septentrion, malgré la forte mobilisation au niveau national et international pour répondre aux besoins humanitaires des populations sinistrées, il demeure que la mise en œuvre des actions de gestion ex-post de la crise (indemnisations, assainissement et recasement sur des sites moins à risque, réhabilitation des infrastructures) demeure un défi à relever.
A cet effet, les Gouverneurs des Régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont été instruit aux fins de produire les états chiffrés des besoins identifiés. Au reçu de ces données, un programme de gestion ex-post de cette catastrophe sera lancé sur fonds public et avec l'appui des partenaires au développement. Cependant, il convient de noter que l'un des aspects cruciaux de cette phase a été mise en œuvre à travers le Programme d'Urgence pour la Lutte contre les Inondations dans l'Extrême-Nord avec le partenaire actif de la Banque Mondiale et la facilitation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire.

Action 01 PRÉVENTION DES RISQUES

L'objectif était de mener 4 campagnes de sensibilisation en 2013, en sus des quatre réalisées en 2012 pour un total cumulé de 8 campagnes. Cependant, l'évaluation étant strictement annuelle, le niveau de réalisation pour l'exercice sous revue est de ¾ soit un taux de réalisation réel de 75%.

OBJECTIF	Anticiper sur les risques par la prévision, la sensibilisation et l'information des acteurs sur les risques et catastrophes.							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités de prévention des risques organiséés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		8.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		•trois (03) campagnes de sensibilisation organisées : une dans les gares routières (MIMBOMAN et TONGOLO) et marchés (MOKOLO, EKOUNOU et ETOUDI) de Yaoundé ainsi qu'au cours des Journées Internationales de la Protection Civile et les deux autres au cours des journées internationales dédiées à la protection civile (JMPC le 1er mars sous le thème : « la protection civile et la préparation des sociétés civiles à la gestion des catastrophes » et JIPC le 13 octobre sous le thème : « les personnes handicapées face aux catastrophes »); •un (01) document de synthèse des données à l'échelle nationale en matière de cartographie des zones à risques produit et le processus est en cours.				37.5%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	54 500 000	54 500 000	54 500 000	54 500 000	39 120 000	39 120 000	71,78 %	71,78 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- recrudescence des incendies, notamment de marchés ; - incivisme des populations quant au respect des règles élémentaires de sécurité ; - occupation anarchique des espaces et promiscuité.							

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· trois (03) campagnes de sensibilisation organisées : une dans les gares routières (MIMBOMAN et TONGOLO) et marchés (MOKOLO, EKOUNOU et ETOUDI) de Yaoundé ainsi qu'au cours des Journées Internationales de la Protection Civile et les deux autres au cours des journées internationales dédiées à la protection civile (JMPC le 1er mars sous le thème : « la protection civile et la préparation des sociétés civiles à la gestion des catastrophes » et JIPC le 13 octobre sous le thème : « les personnes handicapées face aux catastrophes »); un (01) document de synthèse des données à l'échelle nationale en matière de cartographie des zones à risques produit et le processus est en cours.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'objectif était de mener 4 campagnes de sensibilisation en 2013, en sus des quatre réalisées en 2012 pour un total cumulé de 8 campagnes. Cependant, l'évaluation étant strictement annuelle, le niveau de réalisation pour l'exercice sous revue est de ¾ soit un taux de réalisation réel de 75%.
Perspectives 2014	· réforme du cadre institutionnel et juridique de la protection civile ; · promotion de l'activité normative de la Protection Civile ; · production des programmes radio-télévisés sur la Protection Civile ; · organisation de la deuxième édition du Forum des Municipalités pour le Gestion des Catastrophes ; mise aux normes des marchés en vue de la lutte contre les incendies.

Action 02 PREPARATION DE LA REPONSE FACE AUX CATASTROPHES ET AUX SITUATIONS URGENTES

L'objectif était de mener 4 campagnes de sensibilisation en 2013, en sus des quatre réalisées en 2012 pour un total cumulé de 8 campagnes. Cependant, l'évaluation étant strictement annuelle, le niveau de réalisation pour l'exercice sous revue est de ¾ soit un taux de réalisation réel de 75%.

OBJECTIF	Renforcer le dispositif national de réponse aux catastrophes et aux urgences							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'infrastructures et d'instruments de réponse aux catastrophes opérationnels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		10.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		•trois (03) campagnes de sensibilisation organisées : une dans les gares routières (MIMBOMAN et TONGOLO) et marchés (MOKOLO, EKOUNOU et ETOUDI) de Yaoundé ainsi qu'au cours des Journées Internationales de la Protection Civile et les deux autres au cours des journées internationales dédiées à la protection civile (JMPC le 1er mars sous le thème : « la protection civile et la préparation des sociétés civiles à la gestion des catastrophes » et JIPC le 13 octobre sous le thème : « les personnes handicapées face aux catastrophes »); •un (01) document de synthèse des données à l'échelle nationale en matière de cartographie des zones à risques produit et le processus est en cours.				40%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 479 100 000	3 479 100 000	3 175 199 430	3 175 199 430	2 975 074 816	2 975 074 816	93,7 %	93,7 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Structures de réponse aux crises encore embryonnaires - Faible couverture territoriale en services d'urgence et de secours - Demandes exponentielles en matière de soutien de l'Etat aux personnes victimes de catastrophes							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· cinq (05) sessions du Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes tenues dans l'optique de poursuivre les concertations afférentes à la mise en œuvre des très hautes directives du Président de la République issues de son discours de Guirvidig le 20 septembre 2012 en vue du renforcement du dispositif de prévision et de prévention des catastrophes naturelles dans notre pays ; · cinquante (50) acteurs humanitaires des Régions du Nord et de l'Extrême-nord formés aux mécanismes d'évaluation initiale rapide en cas de catastrophe soudaine; · un atelier de formation de trente (30) membres des comités de crise du département du MAYO KANI organisé à Maroua du 05 au 08 décembre 2013 ; · un atelier international sur la formation des unités d'intervention de protection civile organisé par l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC) du 09 au 13 décembre 2013 à Yaoundé en prélude à la mise en place des services opérationnels dédiés à la prévention des risques et la gestion des catastrophes dans notre pays ; deux (02) Plans d'Organisation des Secours (Plan ORSEC) élaborés dans les départements du Wouri(Littoral) et du Boyo (Nord-ouest).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La planification qui a été faite pour la construction de deux entrepôts de stockage des matériels d'urgence n'a pas été finalement budgétisée en 2013.							

Perspectives 2014	· construction et équipement des entrepôts de stockage du matériel d'urgence ; finalisation du projet de mise en place d'un Centre de Formation de Protection Civile.

Action 03 ORGANISATION DES INTERVENTIONS

Mise en œuvre des actions de gestion ex-post des inondations de 2012 et de réhabilitation des espaces commerciaux ayant été sinistrée à l'instar du marché B de Bafoussam, ravagé à 80% en août 2013. De plus le Fonds de Soutien aux Populations Victimes de Catastrophes et de Calamités Naturelles n'est pas encore opérationnel ce qui ne facilite pas la prise en charge de certaines activités d'urgence en cas de catastrophe.

OBJECTIF	Permettre aux acteurs de la Protection Civile de répondre efficacement aux situations d'urgence							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des situations d'urgence ayant été efficacement gérées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		50.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		•deux cent (200) tonnes de produits alimentaires divers offerts par le Royaume de l'Arabie Saoudite acheminées dans les Régions du Nord et l'Extrême-Nord suite aux graves inondations de 2012; •deux (02) sessions du Comité de Coordination et de Suivi de l'Assistance et des Secours d'Urgence aux Sinistrés des Inondations tenues les 14 mars et 15 juillet 2013 ; •Soixante-quinze millions (75 000 000)F CFA octroyés aux sinistrés du marché B de Bafoussam en août 2013.				100%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	18 690 000	18 690 000	93,45 %	93,45 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· Recrudescence des Incendies de marchés et des édifices publics ; · Afflux des réfugiés venant de la RCA et du Nigéria ; Effets connexes des graves inondations de 2012, notamment dans le septentrion.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· deux cent (200) tonnes de produits alimentaires divers offerts par le Royaume de l'Arabie Saoudite acheminées dans les Régions du Nord et l'Extrême-Nord suite aux graves inondations de 2012; · deux (02) sessions du Comité de Coordination et de Suivi de l'Assistance et des Secours d'Urgence aux Sinistrés des Inondations tenues les 14 mars et 15 juillet 2013 ; Soixante-quinze millions (75 000 000)F CFA octroyés aux sinistrés du marché B de Bafoussam en août 2013.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Mise en œuvre des actions de gestion ex-post des inondations de 2012 et de réhabilitation des espaces commerciaux ayant été sinistrée à l'instar du marché B de Bafoussam, ravagé à 80% en août 2013. De plus le Fonds de Soutien aux Populations Victimes de Catastrophes et de Calamités Naturelles n'est pas encore opérationnel ce qui ne facilite pas la prise en charge de certaines activités d'urgence en cas de catastrophe.							
Perspectives 2014	Mise en place des équipes de réponse opérationnelle à l'échelle de toutes les Régions (Unités Polyvalentes d'Intervention).							

2013
RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 095

ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE DU MINATD

Responsable du programme

NNOKE NGWESE ANTHONY
Directeur des Ressources Financières

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 095 Administration et Gouvernance du MINATD avait pour objectif de renforcer les capacités opérationnelles des services et améliorer la gouvernance et comme indicateur, le délai moyen de réponse à une requête ou à une demande de service public au MINATD. Par ailleurs, ce programme compte en son sein un total de cinq (05) actions/

Action 1 : Renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles.

Action2 : Amélioration du suivi évaluation du fonctionnement des services et lutte contre la corruption.

Action3 : Renforcement de la chaîne PPBS;

Action 4 : Renforcement du système d'information et de la fonction statistique;

Action5 : Promotion de l'activité normative et défense des intérêts de l'Etat en justice.

.

OBJECTIF	Renforcer les capacités opérationnelles des services et améliorer la gouvernance	
Indicateur	Intitulé:	Delai moyen de réponse à une requête ou à une demande de service public au MINATD
	Unité de mesure	j
	Valeur de référence: Année de référence:	7.0 2012
	Valeur Cible Année cible:	4.0 2013
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES, MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURELLES
	Action 02:	AMÉLIORATION DU SUIVI ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
	Action 03:	RENFORCEMENT DE LA CHAÎNE PPBS
	Action 04:	RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA FONCTION STATISTIQUE
	Action 05:	PROMOTION DE L'ACTIVITÉ NORMATIVE ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ETAT EN JUSTICE
DOTATIONS INITIALES	AE 9 295 282 000	CP 9 295 282 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NNOKE NGWESE ANTHONY, Directeur des Ressources Financières	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme a été mis en œuvre dans un contexte marqué par :

- la tenue des élections municipales, législatives et sénatoriales ;
- le changement des procédures de passation des marchés publics ;
- le retard dans le démarrage de l'exécution du budget inhérent à l'application PROBMIS ;

la Mise en œuvre du premier budget programme

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

§ L'indicateur de ce programme n'a pu être suivi compte tenu de l'importance des moyens en termes de finance et de temps que cette opération exige en l'absence d'une application informatique de gestion du courrier. Toutefois, les crédits alloués à ce programme ont permis la réalisation des actions prévues.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	NA	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 8 508 585 764	CP 8 508 585 764
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 786 696 236	Ecart CP 786 696 236
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 8 031 044 440	CP 7 835 458 907
TAUX DE CONSOMMATION	94,39 %	92,09 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	L'indicateur de ce programme n'a pu être suivi compte tenu de l'importance des moyens en termes de finance et de temps que cette opération exige en l'absence d'une application informatique de gestion du courrier. Toutefois, les crédits alloués à ce programme ont permis la réalisation des actions prévues.	
PERSPECTIVES 2014	· poursuite de la mise en œuvre du plan de formation triennal ; · élaboration d'un schéma directeur statistique des services locaux ; · mise en œuvre des schémas directeurs statistiques; · poursuite de l'acquisition des véhicules pour les responsables des services centraux et l'Inspection Générale; · signature d'une convention MINATD-LABOGENIE en vue de la réalisation des études géotechniques et environnementales relatives à la Construction du bâtiment central du MINATD ; · adoption et mise en œuvre d'une charte ministérielle de gestion ; · compte tenu de l'adoption d'un cadre logique harmonisé des programmes supports, ce programme va connaitre un changement au niveau de sa forme ; acquisition d'une application de gestion du courrier.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES, MATÉRIELLES ET INFRASTRUCTURELLES

En matière de formation et de renforcement des capacités, les activités réalisées sont demeurées en deçà des attentes, en dépit d'un taux de réalisation physique appréciable (97,35%) par rapport au taux de réalisation financière (90,43%) du plan triennal 2011-2013.

S'agissant de l'entretien du matériel et des infrastructures, des prestations ont été réalisées dans ce sens.

Les salaires et autres consommations de biens et services ont été réglés.

En l'absence de moyens relatifs à un suivi précis de la valeur de l'indicateur, on observe que les activités entreprises dans le cadre de cette action visent à doter les services centraux et locaux de ressources nécessaires à l'exécution de leurs missions.

OBJECTIF	Doter les services centraux et locaux de ressources nécessaires à l'exécution de leurs missions							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des structures des services centraux et locaux bénéficiant des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles adéquates.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		60.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		•360 Sous-préfets formés en matière de gestion des conflits ; •matériel de bureau (bureaux, armoires de rangement, fauteuils, téléviseurs, réfrigérateurs, etc.) acquis et distribué dans les services centraux ; •inventaire général de base du patrimoine du MINATD réalisé et en cours de consolidation ; •entretien des infrastructures et du matériel existant •règlement des salaires et des consommations de biens et services.					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 379 343 000	8 379 343 000	7 586 528 708	7 586 528 708	7 157 138 095	6 961 802 663	91,34 %	91,76 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de cette action a été marquée par : · la nomination par le Président de la République des nouveaux Sous-préfets ; la vétusté et obsolescence du matériel existant dans les services centraux.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· 360 Sous-préfets formés en matière de gestion des conflits ; · matériel de bureau (bureaux, armoires de rangement, fauteuils, téléviseurs, réfrigérateurs, etc.) acquis et distribué dans les services centraux ; · inventaire général de base du patrimoine du MINATD réalisé et en cours de consolidation ; · entretien des infrastructures et du matériel existant règlement des salaires et des consommations de biens et services.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	En matière de formation et de renforcement des capacités, les activités réalisées sont demeurées en deçà des attentes, en dépit d'un taux de réalisation physique appréciable (97,35%) par rapport au taux de réalisation financière (90,43%) du plan triennal 2011-2013. S'agissant de l'entretien du matériel et des infrastructures, des prestations ont été réalisées dans ce sens. En l'absence de moyens relatifs à un suivi précis de la valeur de l'indicateur, on observe que les activités entreprises dans le cadre de cette action visent à doter les services centraux et locaux de ressources nécessaires à l'exécution de leurs missions.
Perspectives 2014	· poursuite de la formation continue des personnels dans le droit fil des prévisions du plan de formation triennal ; · agrandissement du parc automobile, notamment pour les inspecteurs des services centraux ; poursuite du renforcement des capacités logistiques pour les postes de travail des services centraux.

Action 02 AMÉLIORATION DU SUIVI ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Bien que des moyens n'aient pas été dégagés pour le suivi de l'évolution de l'indicateur de cette action pour les services centraux et locaux, les activités majeures menées permettent de poursuivre son objectif.

OBJECTIF	Renforcer la gouvernance dans le fonctionnement des services		
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de services ayant fait l'objet d'évaluation ou d'audit	TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE
	Unité de mesure	%	
	Année de référence:	2012	
	Valeur de référence:	15.0	
	Année cible:	2013	
	Valeur Cible	30.0	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	•suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle ; •suivi de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; •tenue de deux (02) conférences semestrielles des Gouverneurs de Région et mesures édictées en vue de l'encadrement des consultations électorales ; •liaison avec ELECAM dans le cadre de l'organisation des élections municipales, législatives et sénatoriales.	NA

CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	656 939 000	656 939 000	664 062 056	664 062 056	629 211 500	628 961 399	94,75 %	94,71 %

CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action couvre l'ensemble des activités de supervision et de coordination des activités du département ministériel. Elle a été mise en œuvre dans un environnement national marqué par : · la tenue de trois élections ; · la mise en place du Sénat ; · la gestion ex-post des inondations de 2012 ; · la désuétude du décret n° 2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du MINATD ; · la détérioration du climat sécuritaire dans le Golf de Guinée et dans la zone sahélienne ; · l'adoption de la Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance ; · l'adoption de la Charte africaine sur les Valeurs et les Principes du Service Public et de l'Administration.
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle ; · suivi de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; · tenue de deux (02) conférences semestrielles des Gouverneurs de Région et mesures édictées en vue de l'encadrement des consultations électorales ; liaison avec ELECAM dans le cadre de l'organisation des élections municipales, législatives et sénatoriales.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Bien que des moyens n'aient pas été dégagés pour le suivi de l'évolution de l'indicateur de cette action pour les services centraux et locaux, les activités majeures menées permettent de poursuivre son objectif.
Perspectives 2014	· renforcement du dispositif ministériel de lutte contre la corruption à travers l'octroi de crédits de fonctionnement aux cellules régionales de lutte contre la corruption, et la budgétisation des Initiatives à Résultats Rapides (IRR) ; amélioration de la fonction d'audit.

Action 03 RENFORCEMENT DE LA CHAÎNE PPBS

Sur les sept (07) extrants attendus de la Chaîne PPBS, seuls quatre (04) ont été produits dans les formes et délais prescrits par les administrations sectorielles, soit un taux de réalisation de 57,1%. Ceci s'explique notamment par l'absence d'une structure en charge de la planification et de la prospective, selon les nouveaux organigrammes institués par le Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative (SPRA).

OBJECTIF	Améliorer les capacités des acteurs de la chaîne PPBS							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des différents documents budgétaires produits dans les délais et les formes prescrits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		40.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		60.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		•Actualisation du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2013 - 2017 ; •Actualisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme(CDMT) 2013 – 2015 ; •Préparation du Projet de Performance des Administrations (PPA) 2014 ; •Préparation du Projet de Budget 2014.				95.2%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	200 000 000	200 000 000	199 000 000	199 000 000	188 449 845	188 499 845	94,7 %	94,7 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	· Exécution du premier budget-programme conforment aux dispositions de la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ; Désuétude du décret n°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (non conforme au décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et aux exigences de la loi susvisée).							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· Actualisation du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2013 - 2017 ; · Actualisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme(CDMT) 2013 – 2015 ; · Préparation du Projet de Performance des Administrations (PPA) 2014 ; - Préparation du Projet de Budget 2014.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Sur les sept (07) extrants attendus de la Chaîne PPBS, seuls quatre (04) ont été produits dans les formes et délais prescrits par les administrations sectorielles, soit un taux de réalisation de 57,1%. Ceci s'explique notamment par l'absence d'une structure en charge de la planification et de la prospective, selon les nouveaux organigrammes institués par le Secrétariat Permanent à la Réforme Administrative (SPRA).							

Perspectives 2014	· mise à jour de la stratégie ministérielle ; · renforcement des capacités des acteurs de la Chaîne PPBS; · opérationnalisation de tous les maillons de la Chaîne PPBS; · élaboration et validation d'une charte de gestion ministérielle conformément aux exigences du Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP) (cf. circulaire relative à l'exécution et au suivi de l'exécution du budget de l'Etat, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des organismes subventionnés par l'Etat) ; · au cas où ces mesures sont implémentées avec succès, la cible de cette action pourra être revue à la hausse.

Action 04 RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE LA FONCTION STATISTIQUE

La performance planifiée dans le cadre de cette action a été réalisée à 50%, le schéma directeur statistique des services centraux ne constituant qu'une partie de l'indicateur et méritant par conséquent d'être complété par l'élaboration de celui des services locaux.

OBJECTIF	Disposer d'un système d'information performant et sécurisé							
Indicateur	Intitulé:		Schéma directeur statistique élaboré et fonctionnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		1.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		•un schéma directeur statistique des services centraux du MINATD élaboré, avec l'accompagnement technique de l'Institut National de la Statistique (INS) ; •le journal statistique « Le MINATD en chiffres 2013 » produit et publié sur le site internet du MINATD.				50%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	27 500 000	27 500 000	27 495 000	27 495 000	26 345 000	26 345 000	95,82 %	95,82 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La gestion axée sur les résultats sous-tendue par la mise en œuvre du budget programme impose aux administrations de disposer d'un système d'information performant. C'est dans cette perspective que le département ministériel a opté pour l'élaboration d'un schéma directeur statistique qui est un référentiel identifiant tous les flux d'informations stratégiques au sein du MINATD ainsi que les méthodes (fréquences et mécanismes) de collecte et de centralisation.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	· un schéma directeur statistique des services centraux du MINATD élaboré, avec l'accompagnement technique de l'Institut National de la Statistique (INS) ; le journal statistique « Le MINATD en chiffres 2013 » produit et publié sur le site internet du MINATD.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La performance planifiée dans le cadre de cette action a été réalisée à 50%, le schéma directeur statistique des services centraux ne constituant qu'une partie de l'indicateur et méritant par conséquent d'être complété par l'élaboration de celui des services locaux.							
Perspectives 2014	· élaboration du schéma directeur statistique des services locaux ; · mise en place d'un système informatique de remontée et de centralisation de l'information statistique ; · élaboration du schéma directeur informatique ; · révision de l'indicateur de l'action ; · interconnexion des unités administratives par la mise en place d'un Système d'Information Territorial; · création des sites web dans les services des Gouverneurs de Région et les Préfectures.							

Action 05 PROMOTION DE L'ACTIVITÉ NORMATIVE ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE L'ETAT EN JUSTICE

Les activités prévues dans le cadre de cette action ont été menées de manière satisfaisante.

OBJECTIF	Diffuser le droit positif à grande échelle et assurer une meilleure défense de l'État en justice.							
Indicateur	Intitulé:	Nombre des recueils de textes juridiques produits et diffusés suivant différents supports					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2012						
	Valeur de référence:	500.0						
	Année cible:	2013						
	Valeur Cible	600.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	•production des mémoires en défense dans le cadre du contentieux électoral ocontentieux pré-électoral : ocontentieux post-électoral : •production des mémoires en défense dans le cadre du contentieux ordinaire (judiciaire et administratif) ; •production du code électoral pour les besoins des acteurs du processus électoral; •accréditions des observateurs nationaux et internationaux et mise à leur disposition des kits d'observation lors des différentes élections organisées.					166.7%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	31 500 000	31 500 000	31 500 000	31 500 000	29 850 000	29 850 000	94,76 %	94,76 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le nombre de parti politiques légalisés en constante augmentation ; Le nombre d'observateurs en hausse; L'année 2013 a été une année électorale. Pour cette raison, le MINATD a fortement été interpellé en sa qualité de défenseur des intérêts de l'Etat en justice dans le cadre des contentieux électoraux							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- production des mémoires en défense dans le cadre du contentieux électoral · production des mémoires en défense dans le cadre du contentieux ordinaire (judiciaire et administratif) ; · production du code électoral pour les besoins des acteurs du processus électoral; accréditions des observateurs nationaux et internationaux et mise à leur disposition des kits d'observation lors des différentes élections organisées.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les activités prévues dans le cadre de cette action ont été menées de manière satisfaisante.							
Perspectives 2014	Compte tenu de l'opérationnalisation des tribunaux administratifs, un accent particulier sera mis sur la formation continue des personnels des services locaux en matière de défense des intérêts de l'Etat. Il est également envisagé la poursuite de la diffusion du droit (textes régissant les activités du MINATD) à l'intention de toutes les parties prenantes aux activités du département ministériel. Pour cela, les NTIC seront mises à contribution à travers la mise en place d'une base de données de textes juridiques accessibles via le site internet du département ministériel. Un guide pratique du défenseur des intérêts de l'Etat en justice sera également élaboré et diffusé sur différents supports							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

En droite ligne des orientations du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation s'est fixé pour objectif de **« mettre en place une administration territoriale moderne, à même de faciliter la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques »** à l'horizon 2019.

L'ensemble des programmes mis en œuvre en 2013 a permis d'aboutir aux résultats ci-après :

En matière électorale, ont été organisée : (i) les élections sénatoriales du 14 avril 2013 ; (ii) les élections législatives et municipales du 30 septembre 2013. Dans les deux cas, des taux de participation satisfaisants ont été enregistrés, notamment un taux de 76,79% pour les législatives, soit 16 points au-delà des objectifs du DSCE pour l'échéance 2015. Ce chiffre traduit le renforcement de la gouvernance institutionnelle, ainsi qu'une participation accrue des populations à la gestion des affaires publiques.

En matière d'administration du territoire, les activités réalisées entrent dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens **:**

· ***sur l'axe de l'amélioration de la gestion du territoire et la consolidation de l'ordre public et de la sécurité transfrontalière***, les activités suivantes ont été conduites avec succès : (i) le règlement de plusieurs litiges relatifs aux limites des unités de commandement traditionnel; (ii) la confection d'un projet de code géographique national des unités administratives; (iii) l'organisation des sessions des Commissions Mixtes Permanentes de Sécurité ou des Sessions ad hoc sur les frontières avec les pays voisins, notamment le Tchad et le Nigéria. Ces activités ont permis de donner corps aux instructions du Président de la République, relatives à la politique sécuritaire de notre pays au niveau interne et avec les pays voisins.

· ***s'agissant de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des autorités administratives*** dépositaires de l'autorité de l'État et responsables du maintien de l'ordre public, cet objectif a été recherché en 2013 à travers la mise en œuvre des actions ci-après, visant toutes l'amélioration des conditions de travail de ces responsables, à savoir :

o le lancement des travaux de construction de deux (2) préfectures, de huit (8) sous-préfectures et de deux (2) résidences de sous-préfets, pour un montant global d'un milliard, cent quarante millions (1.140. 000.000) de FCFA ;

o l'acquisition, au profit des autorités administratives, de dix-sept (17) véhicules de fonction et de deux (02) embarcations motorisées pour un montant de cinq cent cinquante quatre millions sept cent mille (554.700.000) Francs CFA. Toutefois, les besoins sont encore importants en cette matière, 45,5% des autorités administratives ne disposant pas d'un véhicule de fonction.

- ***en rapport avec la modernisation du système national de l'état civil,*** l'importante réforme amorcée en cette matière vise, à terme, la sécurisation des actes d'état civil et, partant, celle de la nationalité camerounaise. Dans ce sillage, le Ministère de l'Administration Territoriale

et de la Décentralisation s'est attelé à effectuer :

o le règlement des arriérés des prestations d'assistance technique au Programme de Réhabilitation de l'État Civil du Cameroun (PRE2C) au titre des exercices 2011 et 2012, ainsi que le règlement desdites prestations au titre du premier trimestre 2013, pour un montant cumulé de six cent quatre-vingt-seize millions, six cent cinquante-neuf mille (696.659.000) F CFA ;

o l'actualisation de la cartographie des centres d'état civil, actualisation qui permet aujourd'hui de disposer d'un état des lieux plus précis et d'un taux de fonctionnement connu de 68,58%.

Consacrée par la Constitution et les lois d'orientation du 22 juillet 2004, ***la décentralisation*** est l'une des options fondamentales de la stratégie de gouvernance. Consécutivement au renforcement du cadre juridique et institutionnel et à l'opérationnalisation des transferts de compétence, il s'est principalement agi en 2013 de :

- ***l'élaboration du programme de transferts des compétences et des ressources au titre de l'année 2014***. Ce programme de transferts, issu des travaux du Comité Interministériel des Services Locaux tenu le jeudi 4 juillet 2013, a été soumis au Conseil National de la Décentralisation, pour validation et intégration dans le projet de loi de finances de l'exercice 2014.

- ***la mobilisation des ressources en appui au développement local, mobilisation effectuée à travers le FEICOM et la Dotation Générale de la Décentralisation.***

a) A travers le FEICOM : (i) cinquante trois milliards, neuf cent quatre-vingt huit millions, sept cent neuf mille, six cent cinquante trois (53.988.709.653) FCFA de Centimes Additionnels Communaux (CAC) mobilisés et redistribués aux collectivités territoriales décentralisées, au titre de l'exercice 2013; (ii) et quatre milliards, trois cent quatre-vingt deux millions, huit cent trente-trois mille, quatre-vingt trois (4.382.833.083) FCFA, au cours de la même période, de soixante onze (71) projets communaux.

b) S'agissant de la Dotation Générale de la Décentralisation, l'arrêté conjoint **MINATD/MINEPAT** portant déblocage et affectation de la Dotation Générale d'Investissement au titre de l'exercice 2013 a été signé le 14 juin 2013. D'une enveloppe globale de deux milliards, cinq cent millions (2.500.000.000) de francs CFA, cette somme a été répartie, sur une base égalitaire, aux trois cent soixante (360) communes, soit six millions, neuf cent quarante-quatre mille, quatre cent quarante-quatre (6.944.444) francs CFA par commune. La procédure de mise à disposition de ces ressources est en cours au niveau du Ministère des Finances.

En matière de protection civile, les enjeux sont en rapport avec la sécurisation de l'environnement en vue de viabiliser les activités économiques et d'améliorer la prévention et la mitigation des effets des catastrophes. Dans ce domaine, plusieurs actions ont été réalisées en 2013 :

- ***la première tendait à rendre opérationnel le fonds d'aide et de soutien aux victimes des catastrophes et des calamités naturelles***. A titre de rappel, ledit fonds, promis par le Président de la République, a été créé par la loi de finances pour l'exercice 2013. Le

montant des ressources destinées à l'approvisionnement de ce fonds, pour l'exercice sous revue, a été fixé à deux milliards de francs CFA. Pour rendre opérationnel ce fonds, le Ministre des Finances a désigné un Agent Comptable qui procède, sous nos orientations, à l'exécution des opérations financières en fonction des moyens débloqués et des besoins identifiés sur le terrain et exprimés par les autorités administratives.

- ***la deuxième action menée en cette matière a visé l'actualisation de la typologie et de la cartographie des zones à risques, dans le cadre du Plan National de Contingence.*** La première étape de la mise à jour dudit Plan a été effectivement engagée. Cette action, prescrite par le Chef de l'État à Guirvidig le 20 septembre 2012, se poursuivra cependant en 2014 et en 2015.

- ***la troisième action enfin porte sur l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC) de deux (02) départements***. Au terme de cette action, les unités administratives retenues disposeront d'instruments opérationnels de gestion des crises, en rapport avec les risques identifiés dans leur environnement, ainsi que des capacités locales d'intervention. Les Plans ORSEC des Départements du Wouri dans la Région du Littoral et du Boyo dans la Région du Nord-Ouest, ont été validés.

3.2. LEÇONS APPRISES

L'exécution du budget et des programmes pendant l'exercice 2013 a mis en lumière certaines difficultés dont les plus importantes sont :

Au plan structurel :

o suite à la création d'Elections Cameroon d'une part, et à la réforme du régime financier de l'Etat d'autre part, l'actualisation du décret n°2005/104 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation apparaît comme une priorité ;

Au plan managérial :

o l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes est fortement tributaire de la capacité du département ministériel à améliorer la visibilité dans l'identification des problèmes à résoudre et la formulation des programmes ;

o les indicateurs à sélectionner dans le cadre du suivi et de l'évaluation des programmes devraient être obligatoirement pris en charge par le système statistique du département ministériel ;

o l'implémentation réussie de la réforme des finances publiques au sein du département ministériel nécessite d'organiser et de formaliser les processus inhérents au dialogue de gestion, à travers notamment l'adoption d'une Charte ministérielle de gestion, et la désignation des responsables de programmes, d'actions, d'activités et des contrôleurs de gestion notamment ;

o les processus de maturation des projets méritent d'être renforcés, surtout en l'absence d'une structure en charge de la planification ;

o le calendrier du Comité interne PPBS devrait être harmonisé aux calendriers des sectoriels du Ministère des Finances et du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
o les fonctions d'audit et de contrôle des Inspections Générales méritent d'être davantage renforcées, tant en interne qu'au niveau des services locaux et des collectivités territoriales décentralisées.

3.3. PERSPECTIVES 2014

Au regard des projections initiales et des résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes, les perspectives générales se présentent comme suit :
ü la validation de la Charte de gestion ministérielle, en vue de déterminer les processus d'élaboration, de gestion et d'évaluation des programmes ;
ü l'enrichissement de la Chaîne de responsabilité, à travers la formalisation de la désignation des responsables d'activités et des contrôleurs de gestion ;
ü la reformulation, l'affinage et l'opérationnalisation des objectifs des programmes et des actions ainsi que de leurs indicateurs afin d'optimiser les processus de suivi-évaluation.
De manière spécifique, les perspectives envisagées par programme peuvent se résumer de la manière suivante :
En ce qui concerne le Programme 092, « Modernisation de l'Administration du Territoire », la priorité sera accordée à :
· la poursuite de la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'état civil;
· l'amélioration du cadre de travail et de vie des autorités administratives, à travers notamment la construction, la réhabilitation et l'équipement des bureaux et des résidences d'astreinte, ainsi que les dotations en matériels roulants et nautiques.
S'agissant du Programme 093, « Approfondissement du Processus de Décentralisation », une attention particulière sera portée sur :
· la conduite à terme et dans les délais prescrits (année 2015), du processus de transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales Décentralisées;
· le renforcement des capacités des élus et techniciens locaux des CTD pour la maîtrise de l'exercice des compétences transférées par l'Etat ;
· l'opérationnalisation de l'Indice de Développement Local (IDL) en liaison avec l'Institut National de la Statistique (INS) et le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;
· la densification du contrôle des actions des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
· la mise en place effective d'un système performant de suivi-évaluation du processus de décentralisation ;
· l'adoption d'une Stratégie Nationale de Décentralisation.
En rapport avec le Programme 094, « Renforcement des Mesures de Protection Civile », les principales orientations stratégiques vont dans le sens de :
· la poursuite de l'élaboration des plans d'organisation des secours (ORSEC);

· la réforme du cadre juridique et institutionnel de la Protection Civile ;

· la révision et l'édition du Plan National de Contingence ;

· la poursuite de la construction des entrepôts de stockage des matériels d'urgence à l'échelle de huit (08) Régions.

Enfin, dans la mise en œuvre du Programme 095, « Administration et Gouvernance au MINATD », il sera essentiellement question de :

· la poursuite de la mise en œuvre du plan de formation triennal ;

· l'élaboration d'un schéma directeur statistique des services locaux et la mise en œuvre des schémas directeurs statistiques;

· la poursuite de l'acquisition des véhicules pour les responsables des services centraux et l'Inspection Générale;

· la signature de conventions MINATD-LABOGENIE en vue de la réalisation des études géotechniques relatives à la Construction du bâtiment central du MINATD ;

· la signature d'une convention MINATD-MIPROMALO à l'effet de faciliter la réalisation de certains édifices du MINATD en matériaux locaux ;

· l'acquisition d'une application informatique de gestion du courrier.